

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS25

présenté par

M. Cherpion, M. Jacob, Mme Corneloup, M. Door, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, Mme Levy,
M. Lurton, M. Perrut, M. Ramadier, Mme Valentin, M. Viry et Mme Ramassamy

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« afin d'en garantir l'équilibre et la soutenabilité ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans sa forme actuelle, le compte de prévention pénibilité est dramatiquement sous-financé depuis sa conception et fait craindre la nécessité d'augmenter significativement les cotisations des entreprises à moyen-terme. Pour mémoire, l'étude d'impact de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 *garantissant l'avenir et la justice du système de retraites* estimait à 2,5 Mds€ le coût du compte à l'horizon 2040 pour un rendement des cotisations prévues à cet effet de seulement 800 M€ à la même date.

Si les ordonnances peuvent ouvrir la voie à un recalibrage des contours du compte, cette redéfinition doit également permettre une soutenabilité du dispositif.